1909, Maria Irène Herméline Poulin, fille alors mineure des défendeurs. Après leur mariage, les nouveaux époux sont allés résider chez ces derniers. En juillet 1910, le demandeur tomba malade et s'en alla passer quelques semaines à St-Hilaire, avec sa femme, dans l'intérêt de sa santé. En novembre suivant, le demandeur devint plus gravement malade, et sa femme, alors enceinte, lui donna néanmoins tous les soins possibles jusqu'à ce que, épuisée, à bout de forces, la mère et la sœur du demandeur vinrent tour à tour la remplacer auprès de son mari. En février 1911, le demandeur, sur les conseils de son médecin, s'en alla suivre à Montfort un traitement spécial, approprié à la tuberculose, maladie dont il était atteint; sa femme l'y suivit, contente et heureuse de son sort, tel qu'elle l'a déclaré à son amie, Ernestine Cloutier. Les défendeurs allèrent se promener chez le demandeur quelques semaines après son arrivée à Montfort, dans les premiers jours de mars 1911. Il n'y a aucun doute que l'épouse du demandeur, d'un tempérament excessivement nerveux, était alors quelque peu malade; elle manifesta à son mari le désir de venir à Montréal, avec ses parents, s'y faire traiter; le demandeur insista énergiquement pour la faire renoncer à son projet; il l'implora à genoux de rester auprès de lui, promettant de l'accompagner à Montréal quelques jours plus tard. La femme resta inflexible, abandonna son mari, le laissant absolument seul, et partit avec ses parents, les défendeurs, pour Montréal où elle suivit le traitement d'un médecin. En mai 1911, considérant sa santé rétablie, elle alla rejoindre son mari à Montfort, mais pour le quitter de nouveau, plus tard, à une date que la preuve ne précise pas, et revenir chez ses parents où elle réside depuis cette époque.

"La présente action, intentée le 17 mars 1911, paraît, de prime abord, sans objet, d'après l'exposé des faits ci-